



Demande d'aide à la pratique sportive et culturelle*

ANNÉE 2026-2027

✚ Critères d'attribution

- Quotient familial inférieur ou égal à 800
- Habiter Indre (enfants et adultes) depuis plus de 3 mois
- Une fois par saison et par personne
- Être adhérent d'une association ou d'un club (activité sportive ou culturelle) même hors commune si l'activité n'existe pas à Indre

📄 Pièces à fournir (obligatoires)

- Attestation de paiement CAF ou MSA de juin 2026
- Pour les personnes seules : avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025)
- Attestation du club ou de l'association mentionnant : nom & prénom de l'adhérent ou du parent domicilié à Indre, période d'activité, montant de la cotisation (avec tampon et signature du club)
- RIB au nom et à l'adresse du représentant légal
- Justificatif de domicile de plus de 3 mois

Nom du représentant légal : Prénom :

Adresse : 44610 INDRE

Téléphone : Email :

Bénéficiaires :

NOM	Prénom	Adulte	Enfant	Activité	Coût de l'adhésion

Je soussigné/e,, certifie sur l'honneur l'exactitude de ces informations.

📁 Remise des dossiers

Uniquement lors de permanences :

- Mercredi 16 septembre 2026 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 14 octobre 2026 de 13h30 à 17h30

Salle du rez-de-chaussée de la Mairie

Ou les mardis et vendredis matin **sur rendez-vous**

Aucun dossier envoyé par mail ne sera enregistré.

⚠ **Date limite : 30 octobre 2026**

(aucun dossier reçu après cette date ne pourra être accepté).

📄 Besoin d'aide ?

Pour toute question ou difficulté financière, contactez le CCAS
Tél. 02 40 85 59 11

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Quotient Familial :

Prise en charge :

* 125 € maximum par personne pour une activité sportive ou culturelle